

Herbaria Démo

PPAM bio — Maraîchage & tisanes artisanales

FACTURE

N° F-2026-6663

Émission : 09 juin 2026

Prestation : 06/06/2026

Échéance : 09/07/2026

Franchise TVA · CA < 85 800 €

ÉMETTEUR

Marie DUPONT

Entreprise individuelle — Herbaria Démo
12 Chemin des Mésanges
24000 Bourg-de-Démonstration — France

SIRET : 000 000 000 00000 (fictif — démo)

Code APE : 0128Z — Culture plantes à parfum

Franchise en base de TVA — Art. 293 B CGI

CLIENT

AMAP du Verger Démo

12 place du Marché
33000 Bordeaux-Test — France

SIRET : 000 000 000 00000 (fictif — démo)

TVA intra. : FR 00 000000000

Contact : contact@amap-exemple.test

Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
Eau florale de mélisse bio Hydrolat artisanal, spray 100 ml	5	18.00 €	—	90.00 €
Pommes de terre bio Charlotte Sac 5 kg — récolte automne 2026	11	12.00 €	—	132.00 €

Total HT	222.00 €
TVA	Non applicable
Total TTC	222.00 €

TVA non applicable, Article 293 B du CGI. Herbaria Démo bénéficie du régime de la franchise en base de TVA.

Mode de paiement : virement bancaire sous 30 jours (échéance 09/07/2026)

IBAN : FR76 0000 0000 0000 0000 0000 000 — **BIC :** XXXXXXXXXXXX (fictif — démo)

Référence à porter : F-2026-6663

Pénalités de retard : en cas de retard de paiement, seront appliquées les pénalités au taux minimum légal (3 × taux d'intérêt légal) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L.441-10 Code de commerce). **Pas d'escompte pour paiement anticipé.**

Factur-X : document conforme au profil BASIC (norme européenne EN 16931, obligatoire en France à partir du 1^{er} septembre 2026 pour la réception, 2027-2028 pour l'émission).

Généré par **SelfInvoice** — écosystème MySelf — AGPL-3.0-or-later.

Factur-X BASIC